

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			✓								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

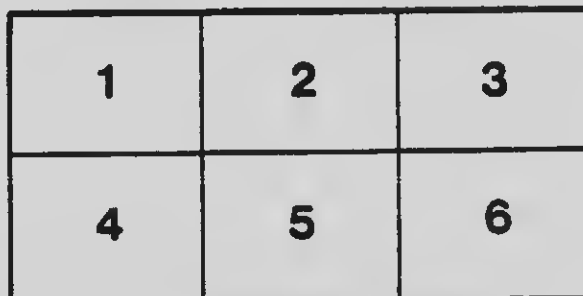
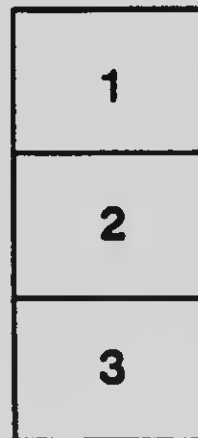
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

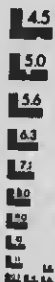
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon la cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

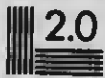
1.5

1.5

1.5

1.5

1.5



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5939 - Fax

901

ADVENIAT REGNUM TUUM!

CONSTITUTION ET REGLEMENTS

DE LA

Ligue du Sacré-Cœur

FORME SPÉCIALE DE

L'ASSOCIATION DE LA PRIÈRE



M

LIVRET D'ADMISSION

1901

MONTRÉAL

BUREAU CENTRAL DU SACRÉ-CŒUR

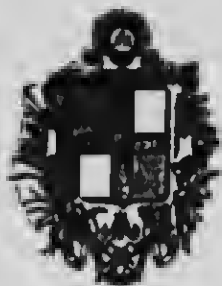
144, rue Bleury

56

Publications et objets recommandés aux Ligueurs *

- 1.—*Le Messager du Cœur de Jésus*, publié à Toulouse, France.—\$1.25 par an, payable d'avance.
- 2.—*Le Messager Canadien du Sacré-Cœur*; 48 pages in-8° par mois.—Prix de l'abonnement annuel : 50 c.
- 8.—*L'Almanach mensuel de l'Apostolat de la Prière*; 32 pages par mois, contenant 15 billets-images.—15 c. par an.
- 15.—*L'Apostolat de la prière*, par le P. Ramière. 65c.
- 18.—*Le mois du Sacré-Cœur*; 600 pages d'instructions, par le P. Ramière.—75 c.
- 23.—*Confession et Communion : Réponses à quelques difficultés pratiques*, par le P. Hamon, S. J.; 68 pages in-8°.—75 c. la douz. ; 10 c. l'unité.
- 25.—*Recueil de Cantiques, 1ère série*; parties vocales seules, sans accompagnement; 72 pages in-8°.—\$1.60 la douz. ; 15 c. l'unité.....
- 26.—*Chants Sacrés, 2ème série*, contenant 56 cantiques français avec accompagnement d'orgue, etc. ; 144 pages in-8°.—\$2.00 la douz. ; 25 c. l'unité.
- 27.—*Nouveau Recueil de Cantiques, 3ème série*; plus de 120 cantiques avec accompagnement d'orgue, dont un bon nombre avec parties vocales notées séparément.—50 c. l'unité.
- 30.—*Prière et Cantique noté pour le Chemin de la Croix*; 16 pages avec couverture.—15 c. la douz.
- 32.—*Vie illustrée de S. Louis de Gonzague*; 33 vignettes dans le texte; 32 pages in-16.—40 c. la douz. ; 5 c. l'unité.
- 34.—*Vie illustrée de S. Stanislas Kostka*; même style et même prix.

* Extraits de notre catalogue de 1901.



BILLET D'ADMISSION

M _____ a été

admis dans la *Ligue de l'Apostolat de la*
Prière, en union avec le Sacré-Cœur de Jésus,

à _____

l. _____ du mois d. _____

de l'année 1 _____

Le Directeur général Délégué,
AUGUSTE DRIVE, S. J.

Le Directeur local,

BX 1955

C 32

no 12

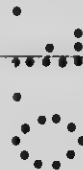
p * * *



Imprimatur:

† PAULUS,

Arch. Marianopolitanus.



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Constitution et Règlements

DE LA LIGUE DU SACRÉ-CŒUR

“ L'Église et la société n'ont
plus d'espoir que dans le Cœur
de JÉSUS; c'est lui qui guérira
tous nos maux: prêchez par-
tout cette dévotion, elle doit
être le salut du monde.”

(PIÈ IX)

I.—Nature de la Ligue.

La *Ligue du Sacré-Cœur* est une forme spéciale de l'Apostolat de la Prière adaptée aux hommes; elle n'est ni une *Confrérie*, ni une *Congrégation* proprement dite, mais une association de prières et de zèle en union avec le Sacré-Cœur de JÉSUS. Pour l'établir dans une paroisse, il faut, mais il suffit que cette paroisse soit agrégée par un Diplôme à l'Apostolat de la Prière.

II.—But de la Ligue.

Le but de la Ligue est de propager et de conserver l'esprit chrétien dans les familles et dans les sociétés au moyen de la dévotion au Cœur de JÉSUS.

Cette dévotion, en effet, porte les chrétiens :
1° A s'unir de plus en plus étroitement au Cœur de JÉSUS par une sainte communauté de vues et d'intérêts, et par la réception régulière des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie :

2° A s'opposer énergiquement aux ennemis de la sainte Église, tels que les francs-maçons et leurs adeptes, et à combattre à outrance les vices qui s'attaquent plus communément aux hommes, tels que le blasphème et l'intempérance.

Pour atteindre ce but, la Ligue se sert de *Pratiques* et de *Promesses* spéciales.

III.—Les pratiques de la Ligue.

Les pratiques de la Ligue sont les suivantes :

1° L'Offrande quotidienne au Sacré-Cœur.— Le Ligueur doit, chaque matin, offrir toutes les prières, œuvres et souffrances de la journée aux intentions du Sacré-Cœur. C'est là la pratique essentielle de la Ligue. Aucune formule spéciale n'est obligatoire ; on pourra se servir de la suivante :

Divin Cœur de JESUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse sur l'autel.

N. B.—Les intentions principales du Cœur de Jésus sont la gloire de Dieu, le salut des âmes et le triomphe de l'Église.

2° L'Offrande à Marie.—Le Ligueur est fortement invité à dire, chaque jour, un *Pater* et dix *Ave Maria* pour les intentions recommandées, chaque mois, par Notre Saint-Père le Pape et par les Associés.

Ces intentions sont indiquées sur les *billets*-

images que les Zélateurs distribuent ordinairement chaque mois aux Associés de leurs Cercles respectifs.

3° **La réunion des Associés.** — Les Ligueurs doivent se réunir chaque mois autant que possible, au jour indiqué par le Directeur.

Là on la réunion ne peut facilement avoir lieu chaque mois, elle doit se faire au moins tous les trois mois, aux jours de communion générale.

Cette réunion est un acte de réparation au divin Cœur de Jésus, pour l'indifférence et les mépris des mauvais chrétiens, en même temps qu'un moyen pratique offert aux Ligueurs de ranimer leur ferveur et de s'instruire davantage de leurs devoirs.

IV. — Les Promesses de la Ligue.

Les Ligueurs promettent :

1° De communier au moins quatre fois l'an aux jours désignés par le Directeur ;

2° De ne pas blasphémer, d'empêcher le blasphème et de le réparer ;

3° De combattre le fléau de l'intempérance en s'abstenant d'aller boire aux cabarets et en s'efforçant de détourner les autres d'y aller.

N. B. — Ces Promesses n'obligent pas sous peine de péché ; cependant, ce sont des engagements solennels qu'un homme de cœur et d'honneur doit tenir fidèlement. Elles sont propres à la Ligue des hommes, mais ne font pas partie de l'Œuvre elle-même de l'Apostolat de la Prière. (Statuts, art. 5).

On fait ordinairement les communions générales de la Ligue aux époques suivantes: 1° au temps des pâques; 2° au mois de juin; 3° au mois d'octobre ou de novembre; 4° au mois de décembre ou de janvier. C'est au Directeur de les fixer. (1)

Quoique ces communions trimestrielles soient les seules exigées par la Ligue des hommes, on a lieu d'espérer que le plus grand nombre d'entre eux fera la communion réparatrice mensuelle, comme cela se pratique ordinairement dans les centres de l'Apostolat. :...:

On appelle *réparatrice* une communion offerte au Sacré-Cœur pour le consoler des outrages qu'il reçoit de la part des pécheurs, surtout dans le sacrement de l'Eucharistie, et pour détourner les fléaux de la colère divine. :...:

(1) Dans les paroisses où, à cause de la pénurie de confesseurs, il serait difficile d'avoir le même jour la communion de tous les Ligueurs, le Directeur peut, sans préjudice pour les indulgences, diviser les Associés par groupes et fixer pour chacun un jour spécial de communion. Il pourra donc annoncer que tel groupe communiera tel jour, tel autre un autre jour, et ainsi de suite. Les Ligueurs qui auront été empêchés de communier avec leur groupe respectif, le feront au plus tôt avec un autre ou en leur particulier.

L'INSIGNE DE LA LIGUE

V.—Causes d'exclusion de la Ligue.

On ne doit ni admettre, ni retenir dans la Ligue :

1° Ceux qui appartiennent à des sociétés non tolérées par l'Église ;

2° Les blasphémateurs qui ne s'appliquent pas à se corriger ;

° Ceux dont la conduite serait préjudiciable à l'honneur de la Ligue ; ceux, par exemple, qui seraient reconnus comme fréquentant les cabarets, contre leur promesse, ou comme donnant du scandale par l'abus des liqueurs enivrantes, etc.

Il appartient au Conseil de décider, à la majorité des voix et avec l'approbation du Directeur, si un Associé doit être renvoyé, avec ou sans avis préalable.

VI.—L'insigne de la Ligue.

Les Ligueurs tiendront à honneur de porter ostensiblement l'insigne de la Ligue, soit le grand médaillon, soit la croix émaillée.

Il est aussi à désirer qu'ils portent tous le scapulaire du Sacré-Cœur.

VII.—Réception dans la Ligue.

Pour être reçu valablement dans la Ligue et avoir ainsi droit à ses nombreuses indulgences, il faut donner son nom au Directeur local, qui l'inscrira ou le fera inscrire sur le Registre de l'Œuvre et remettra en fera remettre au nouveau Ligueur le présent Livret d'admission.

La réception solennelle se fait de la manière suivante :

Le Président entouré des autres Officiers et tenant le drapeau, se place dans le chœur : tous sont tournés vers la nef.

Les récipiendaires sont appelés à la table de communion et le Directeur, après leur avoir rappelé en quelques mots leurs devoirs de Ligueurs, leur demande à tous : " Promettez-vous fidélité aux Pratiques et aux Promesses de la Ligue ? " Ils lèvent la main en disant à haute voix : " Oui, nous le promettons. "

Le Directeur bénit alors les insignes et les distribue en disant à chacun : *Accipe frater, imaginem Cordis JESU. Sit protectio tua in vita et salus in morte.* (Recevez, mon frère, l'insigne du Cœur de JÉSUS. Qu'il soit votre protection durant la vie et votre salut à la mort).

Suit, si possible, le salut du Saint-Sacrement pendant lequel le Directeur ou le Président lit l'acte de consécration des Associés au Cœur de JÉSUS (*Page 19*)

VIII.--Le Conseil de la Ligue.

La Ligue est gouvernée par un Conseil composé du *Prêtre Directeur*, des *Officiers* et des *Zélateurs* ou *Conseillers*.

Les *Officiers* sont le *Président*, les deux *Vice-Présidents*, le *Secrétaire* et le *Trésorier*. Le *Président* et les *Vice-Présidents* sont élus par les *Associés* au scrutin secret, sous la présidence du *Directeur*.

Le *Président* reste en charge un an ; il est en-

en suite remplacé par le premier Vice-Président, puis par le deuxième. Les Associés élisent chaque année un deuxième Vice-Président, au mois de janvier, de la manière indiquée plus haut. Le Président sortant de charge reste de droit conseiller ou zélateur pour trois ans.

IX.—Fonctions du Président et des Vice-Présidents.

Le Président et les Vice-Présidents sont les auxiliaires principaux du Directeur ; ils doivent veiller à l'honneur de la sainte Ligue et donner l'exemple aux autres par leur fidélité à garder les *Pratiques* et les *Promesses* de l'Œuvre. Ils sont spécialement préposés aux *Zélateurs* qu'ils doivent visiter et encourager, chacun dans son district.

Ils doivent aussi s'efforcer de recruter de nouveaux Associés pour la Ligue.

X.—Fonctions du Secrétaire.

Le Secrétaire, qui est nommé par le Directeur, le Président et les Vice-Présidents, doit inscrire dans un registre spécial les noms des Associés, leurs adresses et la date de leur réception. Il rédige dans un livre *ad hoc* les minutes des délibérations de chaque séance du Conseil et il en donne lecture au commencement de la séance suivante.

Il distribue à chaque Zélateur la liste des Associés qu'on lui aura assignés.

Enfin, il doit envoyer, chaque année, au mois de juin, au Directeur du *Messenger Canadien* du

Sacré-Cœur, un rapport sur l'état de la Ligue dans son Centre, après l'avoir fait approuver par le Directeur.

Ce rapport doit indiquer : 1° le nombre actuel des Associés actifs ; 2° le nombre moyen des communions trimestrielles ; 3° les fruits les plus remarquables produits par la Ligue.

Le Secrétaire devrait aussi rapporter au plus tôt au Directeur du *Messenger* les décès des Associés, afin qu'ils soient insérés dans le Bulletin nécrologique.

XI.—Fonctions du Trésorier.

Le Trésorier, qui est nommé de la même manière que le Secrétaire, doit tenir le *livre de comptes* de la Ligue et y entrer avec soin, jour par jour : 1° les *recettes* provenant des quêtes et des contributions annuelles perçues des Ligueurs par les Zélateurs, de toute souscription approuvée par le Conseil et de la vente des objets pieux, tels que manuels, insignes, abonnements au *Messenger*, etc. ; 2° tous les *paiements* qu'il aura faits.

Il ne peut, sans l'autorisation du Conseil et la sanction du Directeur, faire aucune dépense en dehors des transactions ordinaires avec le Bureau du Sacré-Cœur.

Il doit, chaque année, au mois de janvier, rendre au Conseil un compte détaillé de l'état des finances de la Ligue.

XII.—Fonctions des Zélateurs ou Conseillers.

La Ligue est divisée en cercles de 15 Associés, plus ou moins, à la tête desquels sont préposés des Zélateurs, choisis par le Directeur et les Officiers de la Ligue. Ils appartiennent de droit au Conseil.

Les principales fonctions des Zélateurs sont les suivantes :

- 1° Recruter de nouveaux Associés à la Ligue, qu'ils doivent s'efforcer de faire prudemment connaître surtout dans le district assigné à chacun ;
- 2° Distribuer, avant le commencement du mois, les *billets mensuels* de la Ligue aux Associés de leurs Cercles respectifs et faire circuler parmi eux le *Messenger du Sacré-Cœur*, à moins que l'on ne préfère laisser ce soin aux Zélatrices du Sacré-Cœur, là où elles existent ; mais, dans ce cas, les Zélateurs doivent tout de même voir de temps en temps les Associés de leurs Cercles, afin de les encourager et de leur transmettre les messages du Directeur, s'il y a lieu.
- 3° Tenir le Secrétaire au courant des changements d'adresse, départs de la paroisse, décès de leurs Associés.
- 4° Si les Zélateurs sont chargés de distribuer eux-mêmes les *billets du mois* et de faire circuler le *Messenger*, ils devront prélever (1), chaque année, une cotisation de 5 cents de chacun de

(1) A moins que le Conseil n'adopte un autre moyen de pourvoir aux dépenses courantes, par des quêtes, par exemple.

leurs Associés et ils la transmettront au Trésorier, qui leur remettra, au cours de leur réunion mensuelle, les publications en question.

On ne doit jamais oublier que la lecture du *Messenger* et la distribution mensuelle des *billets-images*, sans être essentielles, sont le plus solide soutien de la Ligne.

XIII.—Réunions du Conseil.

Le Conseil doit se réunir chaque mois, pour l'expédition des affaires de la Ligne. Cette réunion a généralement lieu le quatrième dimanche ou dans le cours de la quatrième semaine du mois.

C'est durant ces réunions intimes que le Conseil doit aviser aux meilleurs moyens de faire progresser la sainte Ligne et les autres Œuvres qu'il a cru devoir adopter d'une manière permanente ou transitoire, comme plus conformes aux intérêts du cœur de JÉSUS et aux besoins locaux. C'est aussi durant ces séances régulières que les approbanistes sont admis à la réception à la majorité des voix et que le renvoi des membres infidèles à leurs promesses est décrété.

Le Conseil doit être l'âme et le moteur de la Ligne.

XIV.—Ordre de la réunion des Associés.

1° Cantique au Sacré-Cœur ; 2° Recommandations spéciales : malades, morts, etc. ; 3° Instruction courte et simple ; 4° Salut du Saint Sacrement, si possible, et acte de consécration (voir page 14). Le tout ne devrait pas durer plus d'une demi-heure.

XV.—Drapeau.

Il est à désirer que chaque Centre de la Ligue ait son drapeau.

Le drapeau porte, d'un côté, l'écusson de la Ligue avec les inscriptions : *Ligue des hommes établie le* ; de l'autre côté, une image du Sacré-Cœur avec les inscriptions : *Paroisse Que votre règne arrive !*

XVI.—Réception des Zélateurs.

Les Officiers et les Conseillers de la Ligue sont par office Zélateurs de l'Apostolat de la Prière et ont droit de recevoir le diplôme et la croix-médaille des Zélateurs, si, au jugement du Directeur local, ils ont convenablement rempli les devoirs de leurs charges respectives. C'est au Bureau Central du Sacré-Cœur qu'il faut s'adresser pour avoir ces diplômes et ces croix-médailles.

Voici l'ordre de la cérémonie qui se fait à l'église en présence des Ligueurs :

Les diplômes ont été remplis d'avance et signés par le Directeur local. Chacun des récipiendaires tient dans la main la croix-médaille qu'il s'est procurée chez le Trésorier ; le Directeur, revêtu d'un surplis et d'une étole, adresse d'abord quelques paroles à l'assistance sur l'objet de la pieuse cérémonie.

Les récipiendaires viennent alors s'agenouiller à la sainte Table, et l'un d'eux, au nom de tous les autres, prononce l'Acte de Consécration suivant :

ACTE DE CONSÉCRATION

DES ZÉLATEURS DU CŒUR DE JÉSUS

O JÉSUS, de tous les bienfaiteurs le plus généreux et le plus indignement trahi ; vous qui, ne devant aux hommes que des châtements, avez fait pour eux ce que jamais ami ne fit pour son ami ; et qui, après avoir versé pour eux tout votre sang, après vous être immolé pour eux chaque jour, depuis dix-neuf siècles, trouvez encore parmi eux beaucoup plus d'ennemis et de traîtres que de véritables amis, agréez l'offrande sans réserve que nous venons vous faire de notre dévouement, pour dédommager votre Cœur de tant d'ingratitude.

Puisque votre Passion douloureuse se renouvelle dans votre Église, nous ne voulons pas, ô JÉSUS, que vous ayez lieu de vous plaindre, comme à Gethsémani, d'avoir cherché un consolateur et de ne l'avoir point trouvé. C'est nous qui voulons être vos consolateurs et vos défenseurs. Trop heureux que vous vouliez bien nous remettre le soin de vos intérêts, nous ne voulons plus séparer ces intérêts divins des nôtres.

Désormais donc, ô JÉSUS, nous n'aurons plus d'autre ambition que de réaliser pleinement les désirs de votre divin Cœur, de nous pénétrer de ses sentiments, de suivre son impulsion, de vivre de sa vie. Et puisque l'Eucharistie est le canal par où cette vie se répand dans les âmes, c'est là que nous irons fréquemment la puiser. ● Nous emploierons toute notre influence pour amener à la Table sainte de nombreux convives, pour

vous recruter, Ô JÉSUS, de vrais amis, déterminés à défendre avec nous votre cause, à professer hautement votre doctrine, à se soumettre fidèlement à votre loi, et à travailler de toutes leurs forces à l'établissement de votre règne.

Vous nous aiderez, Ô JÉSUS, de la toute puissante charité de votre divin Cœur. C'est lui qui sera notre guide, notre appui, notre force, le lien de notre union, l'inspirateur de nos résolutions, le principe et la fin de notre action, la source de notre consolation et de notre joie sur la terre, comme son amour doit être notre récompense et notre félicité dans le ciel. Ainsi soit-il.

Bénédition des insignes.

Le Directeur bénit ensuite les insignes en se servant de la formule qui suit :

- V. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*
- R. *Qui fecit cælum et terram.*
- V. *Dominus vobiscum.*
- R. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Omnipotens sempiternæ DEUS, qui sanctorum tuorum effigies sculpi non reprobas, ut quoties illas oculis corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur, has, quæsumus, sculpturas in honorem et memoriam sacratissimi Cordis unigeniti Filii tui adaptatas bene † dicere et sancti † ficare digneris ; et præsta, ut quicumque eas gestando unigenitum Filium tuum suppliciter colere et honorare studuerint, illius meritis et obtentu, a te gratiam in præsentem et æternam gloriam obtineant in futurum. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Directeur répand de l'eau béuite sur les insignes, et remet à chaque Zélateur le sien en disant :

Recevez cet insigne et portez-le sur vo're cœur, afin qu'il vous rappelle sans cesse l'amour dont le Cœur de votre DIEU vous a prévenu et le dévouement dont vous lui êtes redevable.

Le Directeur remet ensuite à chaque Zélateur son Diplôme, après avoir dit une seule fois la formule suivante :

Recevez le Diplôme en vertu duquel vous serez désormais Zélateurs du Cœur de JÉSUS et de l'Apostolat de la Prière et vous pourrez jouir des nombreuses indulgences propres à votre grade.

Le Directeur bénit alors les nouveaux Zélateurs en disant :

Seigneur JÉSUS, daignez admettre sous la bannière de votre divin Cœur ces chrétiens qui désirent se dévouer à la défense de vos intérêts et à la propagation de votre gloire. Que l'insigne dont vous venez de les décorer soit, pour eux, un encouragement dans la lutte contre vos ennemis visibles et invisibles, et un gage d'éternel triomphe.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

On procède ensuite à la réception des Associés, s'il y a lieu.

La cérémonie se termine par le salut ou par le chant du *Magnificat*.

XVII.—Avantages de la sainte Ligue.

1° Elle rend la vie de l'Associé toute méritoire, puisqu'elle lui fait offrir toutes ses actions et

souffrances, pour une fin *surnaturelle*, o'est-à-dire aux intentions du Sacré-Cœur. (*1re Pratique.*)

2° Elle change en prières *apostoliques* les prières, les actions même les plus communes, les souffrances et afflictions de toutes sortes, puisqu'elle les fait toutes offrir pour obtenir du Sacré-Cœur la grâce de conversion pour les pauvres pécheurs. (*1re Pratique.*)

3° Elle offre une méthode simple et sûre de pratiquer véritablement la dévotion au Sacré-Cœur (*1re Pratique et 1re Promesse*), et mérite aux Associées la faveur de voir se réaliser à leur égard les magnifiques promesses faites par Notre-Seigneur à la P. Marguerite-Marie en faveur de ceux qui pratiqueraient cette sainte dévotion.

4° Elle est un moyen efficace de détruire les vices qui font la ruine de tant d'âmes dans les paroisses, savoir : le blasphème et l'intempérance.

5° Elle fait fréquenter les Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie. (*1re Promesse.*)

6° Elle offre un magnifique système d'union de prières. (*2e Promesse.*)

7° Elle donne droit à une multitude de riches indulgences.

XVIII. — Indulgences de la Ligue.

N. B. — Presque toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

INDULGENCES PLÉNIÈRES : 1° Le jour de la réception dans la Ligue ; 2° Le jour de la fête du Sacré-Cœur ; 3° Le jour de l'Immaculée Conception. (*Pour gagner ces indulgences, il faut, outre la*

confession et la communion, visiter une église et y prier aux intentions du Souverain Pontife.) 4° Un Vendredi de chaque mois, et encore un autre jour de chaque mois, au choix des Associés. (Pour gagner ces indulgences il faut encore une visite à une église, mais elle doit être faite le jour même, du lever au coucher du soleil, tandis que la visite requise pour les trois premières peut se faire à partir des premières vêpres.) 5° Le jour où l'on fait l'Heure-Sainte ; 6° Le jour de son Patron du mois, tel qu'indiqué sur le Billet-image (si on est empêché légitimement de communier ce jour-là, on peut gagner l'indulgence en communiant un autre jour quelconque); 7° Aux fêtes de la Prière de Notre-Seigneur, du Cœur très pur de Marie et du Patronage de saint Joseph ; (Conditions : faire chaque jour l'Offrande à Marie, se confesser, communier et visiter l'église de la paroisse ou de l'Association); 8° Une fois le mois ou une fois la semaine, au jour du mois ou de la semaine que les Associés ont choisi pour faire la Communion réparatrice (visite d'une église, prières pour le Pape et les pécheurs et confession ; s'ils sont empêchés de communier au jour fixé, ils peuvent gagner l'indulgence un autre jour de la même semaine ou du même mois ; 9° Le jour où les Associés se font inscrire dans une section de semaine ou de mois de la Communion réparatrice ; 10° A l'heure de la mort ; 11° Au temps de Pâques, pour une seconde communion pour réparer la violation du devoir pascal par tant d'hommes ; 12° Les indulgences apostoliques pour ceux qui se servent d'un chapelet indulgencié par un Directeur de la Ligne ; 13° Les Directeurs, Officiers et Zélateurs ont,

de plus, droit à *vingt-six indulgences plénières spéciales*, aux jours marqués sur leurs Diplômes, à condition qu'ils s'acquittent fidèlement et avec zèle des devoirs de leur office.

INDULGENCES PARTIELLES : *Cent jours* pour toute prière et bonne œuvre offertes par les Associés aux intentions de la LIGUE ; 2° *Cent jours* à tous les Associés qui portent sur la poitrine le Scapulaire du Sacré-Cœur, chaque fois que, de bouche ou au moins de cœur, ils font pieusement l'invocation : "*Que votre règne arrive !*" inscrite sur leur Scapulaire ; 3° *Sept ans et sept quarantaines* aux Associés qui portent ostensiblement le Scapulaire du Sacré-Cœur, soit en assistant à des prières publiques, soit en adorant l'espace d'une demi-heure le Saint-Sacrement exposé, et qui font l'invocation comme il a été dit ; 4° *Cent jours*, chaque fois qu'ils font l'*Offrande à Marie* ; 5° *Cent jours* à chaque *Pater et Ave*, s'ils se servent d'un chapelet indulgencié par un Directeur de la LIGUE ; 6° Une indulgence de *trois cents jours* est accordée aux Directeurs, Officiers et Zélateurs de la LIGUE, chaque fois qu'ils se réunissent en Conseil *public* ou *privé* pour s'exciter mutuellement à promouvoir les intérêts du Sacré-Cœur.

XIX.—Consécration des Associés au Cœur de Jésus.

O JÉSUS, moi..... membre de la Ligue de votre divin Cœur, je viens vous faire amende honorable et me consacrer plus spécialement à votre saint service.

Vous nous aimez comme un père aime ses enfants. Vous restez dans l'Eucharistie pour être notre compagnon de route et notre ami, et cependant que d'hommes, par indifférence ou par mépris, passent des années entières sans daigner vous recevoir dans la sainte communion !

Vous êtes notre Bienfaiteur, et beaucoup de chrétiens, hélas ! au lieu de vous bénir, blasphèment votre nom adorable, le saint baptême qui les fit vos enfants, l'autel qui les protège contre un Dieu irrité. Ils vont même jusqu'à s'enrôler dans des sociétés qui vous maudissent et cherchent à renverser votre Eglise sur la terre. Après s'être éloignés de vous, ces malheureux s'abandonnent souvent ensuite à tous les vices, surtout à l'intempérance qui ruine les familles et mène à une mort de réprouvé !

Pour combattre ces grands maux, ô Jésus, et en même temps pour consoler votre divin Cœur de tant d'ingratitude, je m'engage (ou je renouvelle mon engagement) dans la Ligue qui vous a pour Chef et pour Père et je promets solennellement :

- 1° De communier au moins quatre fois l'an ;
- 2° De ne pas blasphémer, d'empêcher le blasphème et de le réparer ;
- 3° De ne jamais entrer dans les débits de boissons pour y boire.

Aidez-moi, ô JÉSUS, à garder fidèlement ces Promesses. Qu'elles soient la bénédiction de ma famille que je consacre d'une manière spéciale à votre divin Cœur.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH, assistez-moi pendant la vie protégez-moi à l'heure de la mort.
Ainsi soit-il.

Cœur de Jésus, sauve notre Patrie !

(Sur l'air de " PATRIE ! MON DIEU ")

1

Cœur de JÉSUS c'est pour notre patrie,
Que nous prions au pied de cet autel,
Les bras liés et la face meurtrie,
Elle a porté son regard vers le ciel !

REFRAIN. O Dieu de vie,
O Dieu vainqueur,
Sauvez notre patrie
Par votre Sacré-Cœur ! } bis.

2

Déjà l'orgueil, d'une raison altière,
Voudrait voiler de la foi la clarté :
Soleil divin, fais luire ta lumière,
Cœur humble et doux, rends-nous l'humilité.

3

Les vents glacés d'un étroit égoïsme
Fondent sur nous pour dessécher nos cœurs :
Foyer d'amour, feu du christianisme,
Cœur de JÉSUS, prête-nous tes ardenrs.

4

A ta blessure, à ta croix, tes épines,
Le monde, hélas ! oppose le plaisir :
Redis, JÉSUS, tes paroles divines :
" Qui vraiment aime, aime jusqu'à mourir."

5

O Canadiens, embrasés de ces flammes,
Qui de ce Cœur jaillissent sur vos cœurs,
Dieu veut par vous, ses amis, dans les âmes
En allumer partout les feux vainqueurs.

6

Oui ; Dieu le veut ! Ligueurs de la prière,
Unissons nous dans un constant effort :
A la patrie, au Cœur de notre Père,
Jurons amour, à la vie, à la mort.

Chant de la Ligue.

REFRAIN.

En avant, marchons, (*bis*)
 Soldats du Christ à l'avant garde,
 En avant marchons, (*bis*)
 Le Seigneur nous regarde,
 En avant, bataillons !

1. — Guerre à l'indifférence,
 Que JÉSUS en nos cœurs,
 Vienne par sa présence,
 De l'enfer nous rendre vainqueurs.
2. — Guerre au hideux blasphème,
 La langue du démon ;
 Respect au saint baptême,
 De JÉSUS béni soit le nom !
3. — Guerre à l'intempérance :
 Elle abrutit les cœurs
 Et pour l'homme en démence,
 Ouvre un abîme de malheurs !
4. — Sous la noble bannière,
 Du Dieu clément et fort,
 Restons par la prière,
 Unis à la vie, à la mort.
5. — Que la paix, l'allégresse,
 Règnent dans nos maisons ;
 Selon votre promesse,
 Seigneur, accordez-nous ces dons.
6. — Marie, ô bonne Mère,
 Protégez vos enfants,
 A notre heure dernière,
 Menez-nous au ciel triomphants.

Amour et Gloire au Sacré-Cœur.

1.— Que l'amour m'enflamme,
Jésus, mon Sauveur ;
Qu'il vienne en mon âme
Et brûle mon cœur !

Ch.—Amour et gloire
au Cœur de Jésus ! } *bis.*

2.— Descendez, saints Anges,
Venez, en ce lieu,
Offrez mes louanges
Au Cœur de mon Dieu.

3.— O Cœur adorable,
Accepte nos chants
Et sois favorable
A tes chers enfants.

4.— Sauve cette ville ;
Sois son protecteur
Et son doux asile,
Au jour du malheur.

5.— Sois plein de clémence
Envers les pécheurs ;
A la pénitence,
Daigne ouvrir leurs cœurs.

6.— A toi notre vie !
A toi notre amour !
Au ciel, je t'en prie,
Reçois-nous un jour ?



BENEDICTION

COR JESU

V. Cor Jesu Sacratissimum,
R. Misere nobis.

O SALUTARIS

Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria,
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria. Amen.

AVE, MARIS STELLA

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces
Qui pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Sumens illud ave
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum
Ut videntes Jesum
Semper collætémur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spiritus sancto,
Tribus honor unus. Amen.

TANTUM ERGO

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui,
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui;
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor virtus quoque
Sit et benedictio;
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

V. Panem de cœlo præstitisti eis.
R. Omne delectamentum in se habentem.

- 35.—*Vie illustrée de la B. Marguerite-Marie* ; même style et même prix.
- 37.—*Vie illustrée du Vénérable Claude de la Colombe* ; même style et même prix.
- 46.—*Manuel de l'Apostolat de la Prière* ; édition canadienne ; 156 pages in-8°.—\$1.00 la douz. ; 10c. l'unité.
- 49.—*Guide des Zélateurs et des Zélatrices du Cœur de Jésus* : 3ème édition, considérablement augmentée.—50c. la douz. ; 5c. l'unité.
- 60.—*Notice sur l'Apostolat de la Prière* ; 32 pages.—20c. la douz.
- 102.—*Diplômes ordinaires de Zélateurs du Cœur de Jésus*.—Ils sont expédiés gratuitement sur demande aux Directeurs locaux, qui doivent les signer eux-mêmes.
- 104.—*Diplômes enluminés de Zélateurs*.—50c. la douz.
- 112.—*Listes d'enrôlement*.—20c. le 100.
- 114.—*Billets d'admission dans l'Apostolat*.—10c. le 100.
- 116.—*Livrets d'admission dans la Ligue des hommes, contenant les constitutions de la Ligue*.—\$1.50 le 100.
- 120.—*Registre de l'Apostolat (premier degré)*, pouvant contenir 2,000 noms.—35c.
- 150.—*La Petite Consécration*, recommandée instamment par la B. Marguerite-Marie.—15c. le 100 ; 5c. les 20.
- 158.—*Pardon, Seigneur, Pardon* ; amende honorable dialoguée.—15c. le 100 ; 5c. les 20.
- 162.—*Amende honorable*, par la B. Marguerite-Marie.—15c. le 100 ; 5c. les 20.
- 170.—*Litanies du Sacré-Cœur*, approuvées par le Saint-Siège.—20c. le 100 ; 5c. les 15.

172.—*Seigneur, vous nous l'avez promis*, invocations dialoguées fondées sur les promesses du Sacré-Cœur.—15 c. le 100 ; 5 c. les 20.

215.—*Scapulaires du Sacré-Cœur* ; nouveau modèle, forme carrée, trois couleurs sur toile et doublure en flanelle.—65 c. le 100.

2. —*Autres scapulaires du Sacré-Cœur* ; forme ovale, trois couleurs, doublés en flanelle.—90 c. le 100.

229.—*Scapulaires bruns* de Notre-Dame du Carmel.—25 c. la douz ; 5 c. l'unité.

231.—*Scapulaires bleus* de l'Immaculée-Conception.—Même prix que les précédents.

250.—*Croix émaillées* avec agrafes ; vrai bijou.—\$20.00 le 100 ; \$2.50 la douz., 25 c. l'unité.

251.—*Croix émaillées*, munies d'une longue épingle. Même prix que les précédentes.

252.—*Croix émaillées* spéciales pour les officiers.—\$4.00 la douz. ; 40 c. l'unité.

253.—*Le grand médaillon* de la Ligue des hommes, monté sur ruban de soie rouge.—\$2.00 la douz.

257.—*Boutons-insignes du Sacré-Cœur*.—\$2.50 le 100 ; 40 c. la douz. ; 5 c. l'unité.

267.—*Croix-médaille des Zélateurs* solidement dorée.—\$1.80 la douz. ; 20 c. l'unité.

268.—La même en argent.—\$3.60 la douz. ; 35 c. l'unité.

269.—La même en or massif.—\$2.25 l'unité.

280.—*Médaille du Sacré-Cœur*, $\frac{3}{4}$ de pouce ; très belle.—50 c. le 100 ; 10 c. les 15.

Adresscz :

LE MESSAGER CANADIEN,

144, rue Bleury,

MONTREAL, CANADA.

